



**COMMUNE  
DE  
SAINT-PREX**

**Bienvenue à la ressourcerie**

**Merci de respecter les règles suivantes :**

- Déposer des objets propres et en état de marche dans l'espace réservé.
- Récupérer seulement les objets déposés dans la ressourcerie, dans une quantité raisonnable (au maximum cinq par venue) et pour son propre usage.
- Veuillez garer votre véhicule sur le parking P+R si vous ne venez qu'à la ressourcerie.
- Le gros mobilier (meubles, canapés, etc.) et le matériel électrique ou électronique en bon état peuvent être amenés auprès de l'Association l'Escale, Chemin du Glapin 8 à 400 mètres d'ici.
- Les objets entreposés au sein de la ressourcerie sont mis à disposition des concitoyens durant quatre semaines. Passé ce délai, des derniers seront retirés de la ressourcerie pour être transmis à une association locale à but non lucratif pour la revente à des tiers ou jetés aux déchets encombrants.

**Attention**

**La ressourcerie n'est accessible qu'aux habitant·e·s de Saint-Prex.**

**Les objets ne sont pas désinfectés lors de leur arrivée.**

**Les objets récupérés sur ce site ne sont pas destinés à un usage commercial (revente).**

**Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident lié à un objet récupéré à la ressourcerie. La Commune ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident ou d'incident.**

## OBJETS EN BON ÉTAT ADMIS



- Livres
- Casseroles, poêles
- Vaisselle, vases, bibelots
- Jeux, jouets
- Valises, sacs à main
- Poussettes
- Vélos, matériel et accessoire de sport
- Support média (DVD, CD, etc.), lecteurs non compris
- Outils non électriques et outils de jardin

## OBJETS NON ADMIS

- Appareils électriques et électroniques
- Les éléments de protection (casques, baudriers, siège auto, etc.)
- Les produits dangereux (ex : médicaments, produits spéciaux entamés ou non, etc.)
- Le gros mobilier (matelas, canapé, etc.)

